

COMPTE RENDU de la table-ronde du 29 juin 2007, à Limoges,
en association avec l'EA 3840 de Limoges sur
« Religion et pouvoirs en Limousin et dans ses confins :
implantation et devenir des établissements canoniaux de l'Antiquité tardive à la Révolution »

● la journée a comporté quatre communications :

1. A. MASSONI sur « L'implantation des collégiales en Limousin au Moyen Age ou comment dominer l'espace »,
2. J. PERICARD sur « Les collégiales en Berry. Le contexte de leur apparition, évolution, disparition (XIe-XVIIIe siècles) »,
3. M. DESACHY sur « Fonder pour durer. Notes sur les fondations de collégiales en Rouergue à la fin du Moyen Age et à l'époque moderne »,
4. P. D'HOLLANDER sur « Les chanoines de la collégiale Saint-Martial de Limoges face à la Révolution »

● éléments de conclusion pour les régions étudiées :

- le lien organique entre la fondation de collégiales et les enjeux de pouvoir, particulièrement séculiers car les collégiales sont souvent des points d'ancrage de ces pouvoirs. La fondation et l'implantation des collégiales constituent un bon indicateur de zones géographiques soumises à des tensions, des concurrences, voire des modifications de frontières politiques.
- les collégiales sont très souvent relais du pouvoir épiscopal, encore à l'époque moderne et même à la Révolution, conçues comme expansion progressive du clergé séculier d'un diocèse qui connaît souvent à l'époque moderne un mouvement inverse de repli, de concentration quand on atteint un degré de « suréquipement ecclésiastique ».
- le rôle essentiel des collégiales dans l'emprise foncière, qui prend des formes différentes en ville et en campagne, tant et si bien que les collégiales meurent d'abord à cause de la faiblesse de leur dotation. Celles qui n'ont pas l'assise suffisante disparaissent aux époques médiévale et surtout moderne faute de revenus, ce qui a souvent entraîné la désaffectation des prébendes. Les considérations sur l'indiscipline des membres des collégiales sont aussi à lire à l'aune de ce contexte de paupérisation.
- le rôle fondamental des collégiales du point de vue religieux dans la célébration de la liturgie, particulièrement de la liturgie pour les morts. La collégiale étant même la forme la plus aboutie de fondation funéraire (création de tout un corps capitulaire pour réciter à l'office et non simplement d'une chapellenie) et qui signe la puissance du fondateur et affiche son rang social. On rappelle souvent à l'époque moderne l'idée de contrat tacite entre les fondateurs et la communauté qui reçut des biens de ses bienfaiteurs. Mais la seule nécessité de pérenniser la mémoire (qui naturellement excède difficilement le seuil de trois générations) ne suffit pas à éviter le dépérissement d'un établissement s'il n'a plus les moyens de vivre. Rôle important aussi dans la célébration du culte des reliques avec l'idée que l'éminence des reliques va de pair avec la dignité des membres du clergé mais là encore, le seul culte des reliques ne suffit pas à pérenniser un établissement menacé dans la mesure où les reliques peuvent être transférées ailleurs. D'où le poids de la fonction paroissiale des collégiales dans la perspective de leur pérennité.
- l'importance de mettre l'accent sur la place tenue dans les collégiales par les clercs de chœur non chanoines, qui « font fonctionner » la liturgie dans une perspective plus large que la seule histoire canoniale. Le poids des tensions vives entre chanoines et chapelains s'accroît avec le

temps et éclate à l'époque révolutionnaire, fragilisant encore certaines églises quand souffle le vent de l'égalité.

- la pertinence de la borne chronologique de 1563 adoptée dès lors pour le répertoire à plusieurs titres. C'est la fin d'un « pic de dévotion » dans certains diocèses qui se traduit par de nombreuses fondations au XVe siècle et qui permet de situer l'apogée numérique des collégiales au milieu du XVIe siècle. C'est le temps de la concurrence exercée dans ces années par la multiplication de communautés de prêtres qui exercent les mêmes fonctions que les collégiales mais qui n'en sont que les avatars, au moins du point de vue institutionnel (bénéficial). Le modèle unique de la collégiale dans sa forme médiévale n'existe plus. Beaucoup de sécularisations d'établissements réguliers en collégiales interviennent dans les années 1530 et suivantes. Enfin, il s'agit de la césure essentielle de la fin du Concile de Trente avant que la fin du XVIe siècle entre dans le contexte de la contre-réforme catholique.
- l'indéniable péjorisation de l'image du chanoine dans l'opinion publique qui aboutit à la suppression des collégiales sans un sursaut de résistance à la Révolution. Il s'agit peut-être du prolongement des critiques permanentes formulées à l'égard des clercs séculiers en marge de la réforme. Au XVIIIe siècle, siècle utilitariste, le chanoine apparaît comme désormais inutile, comme « à côté du monde ». Mais cela touche davantage les institutions, les établissements qui auraient perdu leurs raisons d'être que les individus qui, à l'époque moderne, continuent d'appartenir à une élite intellectuelle au poids social incontestable, à laquelle est fortement attachée la notion de notabilité. De même, il est à noter que de nombreux chanoines (c'est vrai pour toutes les grandes collégiales limousines) sont morts en martyrs à la Révolution et furent canonisés par le pape Jean-Paul II, ce qui vient en contrepied de l'image de la décadence.